

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MARDI 19 AVRIL 2011

BUDGETS PRIMITIFS 2011

Monsieur LEBLAY, Trésorier de Lannion, a tout d'abord fait une analyse de la situation financière de la commune pour l'année 2010. La pression fiscale et l'endettement sont inférieurs aux moyennes départementales et régionales. La capacité d'autofinancement nette de la commune, après avoir été supérieure à la moyenne départementale en 2009, a régressé en 2010 mais devrait retrouver un bon niveau cette année.

En section de fonctionnement, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 1 433 411 € pour des dépenses estimées à 994 150 €, ce qui permet un virement prévisionnel à la section d'investissement de 439 261 €.

La section d'investissement s'équilibre à 818 280 €. Les nouvelles dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

. Construction d'une salle multifonctions	187 969 €
. Acquisition de terrains	60 000 €
. Travaux de voirie	150 000 €
. Travaux d'éclairage public (Park ar Groaz).....	6 250 €
. Construction d'un préau à l'école maternelle	30 000 €
. Autres travaux à l'école	34 398 €
. Travaux à la salle des sports	5 500 €
. Travaux pour 6 allées de boules supplémentaires.....	5 000 €
. Travaux de réparation des cloches Chapelle du Yaudet	2 300 €
. Travaux d'économie d'énergie	8 000 €
. Autres travaux divers sur bâtiments communaux	5 600 €
. Achat de plants.....	1 000 €
. Acquisition d'un désherbeur mécanique.....	8 492 €
. Acquisition d'une tondeuse.....	25 500 €
. Panneaux de signalisation	10 000 €
. Autres acquisitions/services techniques.....	3 541 €
. Acquisitions/services scolaires	30 618 €
. Acquisitions/services administratifs	10 600 €
. Autres acquisitions.....	16 361 €

Ce budget a été approuvé à l'unanimité des membres présents ainsi que le budget annexe « Lotissement du Yaudet » qui s'équilibre à 353 825 € pour la section de fonctionnement et à 43 450 € pour la section d'investissement.

ACQUISITION D'UN DESHERBEUR MECANIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil a décidé l'acquisition d'un désherbeur mécanique pour un prix HT estimé à 8 492 €. Des subventions sont sollicitées auprès du Conseil Régional (50 %) et de l'Agence de l'Eau (30 %).

ADMISSION EN NON VALEUR

Considérant qu'il n'a pas été possible pour le Trésor Public de recouvrer des titres de cantine pour un montant total de 225,29 €, les élus décident d'admettre en non valeur cette somme.

GROUPEMENT DE COMMANDES « TRANSPORTS SPECIAUX D'ENFANTS »

Le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes « transports spéciaux d'enfants » à l'initiative de Lannion Trégor Agglomération. Sont élus à la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement : R. POMMELLE (titulaire) et J. ROUXEL (suppléant)